



Le 7 avril 2026

Communiqué de presse

Opposition au projet de loi SURE

Les avocats des barreaux de Lille, Douai et Valenciennes se sont déclarés en grève en réaction au projet de loi SURE, rebaptisé « sur la justice criminelle et le respect des victimes » qui doit être examiné par la commission des lois du Sénat le 8 avril, puis en séance publique les 13 et 14 avril prochains.

Ce projet prévoit, notamment dans son premier volet :

- L'instauration d'un plaider-coupable permettant de prononcer jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle, en huit-clos et sans débat, parfois même par visioconférence ;
- S'agissant des cours criminelles départementales : l'élargissement de leur compétence aux accusés en état de récidive légale, la pérennisation des avocats honoraires en tant qu'assesseurs, la création de « citoyens assesseurs » dont la désignation est floue ; l'allongement des délais de détention provisoire et la suppression de l'exigence de présidence par un magistrat ayant exercé les fonctions de président d'assises ;

Ce projet de loi s'éloigne ainsi de l'objectif de rendre une justice de qualité et respectueuse des droits de tous et toutes, accusé(e)s comme victimes, dans une seule fin d'abattage et de vidage des stocks.

Pire, il est affiché comme étant proposé dans l'intérêt des victimes, mettant en avant que la diminution du temps de la procédure et de l'audiencement viendrait répondre à leurs attentes ; or, comme le démontrent les préavis de grève déposés par de nombreux barreaux à travers la France, mais aussi les nombreuses objections émises par les associations qui accompagnent les victimes, cela n'est en rien ressenti comme tel par celles et ceux qui les soutiennent au quotidien.

Cette proposition de loi aboutirait par exemple à ce qu'un crime comme le viol puisse être jugé hors temps d'audience, sans échange ou possibilité de s'exprimer, en l'espèce de quelques minutes ; cela exclut toute réelle place à la parole de la victime, qui ne pourra être portée dans un laps de temps aussi restreint.

Si notre justice criminelle effectivement au bord de l'asphyxie et que les conséquences des délais d'audiencement sont réelles pour les accusé(e)s et les victimes, elle a d'abord et avant tout

besoin de femmes et d'hommes, qu'ils soient magistrats, greffiers, avocats : elle a besoin de locaux et de moyens à la hauteur des enjeux, et non pas qu'on l'abaisse dans le seul objectif de réduire les stocks.

Ce projet qui assume une dégradation toujours plus forte de notre justice criminelle doit nous appeler à un sursaut, il s'agit de notre devoir en tant que magistrat(e)s, garant(e)s des libertés individuelles. Exigeons avec force des moyens réels et refusons de céder à une alternative qui ne la rendra que plus mauvaise.

Remettons de l'humain et du débat là où nous l'avons parfois abandonné, faute de mieux.

C'est pourquoi nous vous incitons à soutenir nos barreaux en faisant droit aux demandes de renvoi, en vous joignant aux rassemblements prévus **le 13 avril prochain à 12h30** devant nos palais de justice et en participant aux initiatives diverses qui pourraient vous être proposées.

La section du Syndicat de la Magistrature sur la cour d'appel de Douai :

APPORTE son plein soutien aux barreaux régionaux mobilisés contre la loi SURE, et notamment à ce jour à la grève votée par les barreaux de Lille, Douai et Valenciennes et appelle les magistrat(e)s à ne pas faire obstacle aux demandes de renvoi formulées aux cours des prochains jours ;

APPORTE son soutien à toutes les formes de manifestations contre la loi SURE qui se dérouleront le 13 avril et appelle les magistrat(e)s à s'y joindre ;

APPELLE l'ensemble des magistrat.es de la Cour à reprendre pleinement la responsabilité d'une justice qualitative, respectueuse des droits et libertés individuelles, assurant son rôle d'écoute et de pédagogie ;